

**Procès-Verbal**  
**Séance du Conseil Municipal**  
**du vendredi 11 avril 2025 - 20h30**

**Conseillers présents :** Nathalie DURANTON - Maire

Marcel Bernard SIMBELIE – 1<sup>er</sup> Adjoint

Laurent JUBERTIE – 2<sup>ème</sup> Adjoint

Hubert LAMOTHE – 3<sup>ème</sup> Adjoint

Pierre SINDOU, Laurent GAY, Michaël LÉA et Sébastien MONTEIL

**Absentes excusées :** Elodie BOULANGER (procuration à Nathalie

DURANTON), Céline CERTES (procuration à Michaël LÉA) et

Isabelle SOL (procuration à Pierre SINDOU)

**Secrétaire de séance :** Hubert LAMOTHE

Membres en exercice : **11**

Présents (Quorum) : **8**

Procurations : **3**

Votants : **11**

Accord à l'unanimité P.V. du 14/03/2025

**1) Action en justice sinistre parking salle Patrick CHEYROUX**

Rappel au Conseil des désordres constatés après la création du parking jouxtant la salle Patrick CHEYROUX. Ceux-ci ont été signalés dès le printemps 2021 et une action amiable avec les entreprises concernées a été engagée pour réparer ces désordres. De multiples expertises et réunions ont eu lieu n'aboutissant encore à ce jour à aucun accord entre les parties mises en causes pour une décision concrète de réfection de ce parking.

Cette situation durant maintenant depuis 4 ans, il semble nécessaire de passer à une action en justice, devant le Tribunal Administratif, pour obtenir réparation.

Mme le Maire sollicite donc les membres du conseil pour l'autoriser à mener cette action en justice, afin de lancer la procédure dès que possible. Elle présente la convention proposée par l'avocat sollicité pour cette mission.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour s'engager dans la voie judiciaire afin d'obtenir réparation suite au sinistre survenu et pour signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire. L'avocat va saisir le Tribunal Administratif en référé qui nommera un expert, devant intervenir dans les 6 mois. Les parties adversaires seront convoquées par le Tribunal.

**2) Convention CCMC débroussaillage voirie intercommunale**

La Communauté de Communes Midi Corrèzien est compétente pour réaliser le débroussaillage sur les voies communales d'intérêt communautaire. Toutefois, la CCMC ne possède pas les moyens humains et matériels pour exercer le débroussaillage sur toutes les voies communales d'intérêt communautaire.

Aussi, afin d'assurer la continuité du service sur ces voies, il est proposé à la commune de continuer à garantir ce service de proximité aux usagers. En contrepartie, la commune recevra une compensation.

La précédente convention ayant cessé ses effets au 31/12/2024, il convient donc de la renouveler avec la communauté de communes pour définir notamment les modalités d'organisation du débroussaillage et les conditions de remboursement de la prestation. Le tarif sera de 3915 € de compensation par la Communauté de Communes.

Accord à l'unanimité du Conseil.

**3) Participation financière annuelle à la Féd. Départ<sup>ale</sup> d'Électrification et d'Énergie 19**

Le Conseil doit délibérer chaque année sur la participation financière de la commune aux dépenses de la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE 19). Le montant pour Ligneyrac s'élève à 891,00 € en 2025. Les conseils municipaux doivent décider :

- soit la mise en recouvrement par les services fiscaux auprès des administrés (participation fiscalisée),
- soit l'inscription de la dépense au budget communal (participation forfaitaire).

Madame le Maire rappelle que la municipalité a jusqu'ici toujours fait le choix d'intégrer cette dépense au budget communal, afin de ne pas ajouter d'imposition additionnelle aux impôts locaux communaux.

Accord à l'unanimité du Conseil.

#### 4) Fiscalité 2025

Madame le Maire rappelle au conseil réuni le principe de la réforme de la fiscalité voulue par l'État, avec la suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales. Le taux de la Taxe d'Habitation qui était figé entre 2020 et 2022 sur son niveau de 2019, s'applique depuis 2023 aux résidences secondaires ainsi qu'aux locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Elle propose de maintenir les taux des taxes en 2025, tout en ajoutant qu'ils sont parmi les plus faibles du territoire et qu'il conviendra, dans un avenir proche, de s'interroger sur ce maintien par rapport aux projets et besoins de la commune à financer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil décide de fixer les taux d'imposition pour 2025 de la façon suivante :

- Taxe Foncière Bâti : 30,35 % (soit 21,35 % part départementale et 9 % part communale)
- Taxe Foncier Non Bâti : 60,00 %
- Taxe d'Habitation : 7,00 %

#### 5) Subventions aux associations 2025

Pierre SINDOU présente les dossiers étudiés en commission, en référence à la délibération n°2015-20 du 23/10/2015.

Il ajoute que le comice agricole cantonal ayant lieu cette année à Ligneyrac, cela implique le versement d'une subvention exceptionnelle de 2000 € aux organisateurs du comice. Les associations ligneyracoises prendront en charge l'organisation du repas, ainsi que la buvette et encaissent les recettes. La commune doit prendre en charge les repas offerts aux professionnels, avec une contrepartie du Département.

Les autres subventions concernent les activités habituelles des associations communales ou du territoire.

Accord à l'unanimité du Conseil pour le versement de :

- 2 000 € de subvention exceptionnelle au Comice Agricole cantonal sur la commune en 2025,
- 150 € à l'association des Anciens Combattants – ACPG-CATM,
- 150 € à Ligneyrac Loisirs & Découverte,
- 150 € à la Société de Chasse de Ligneyrac,
- 150 € à l'association Radio Vicomté,
- 150 € à l'Association des Parents d'Élèves du RPI Noailhac-Lagleygeolle,
- 100 € à La délégation de Meyssac des Jeunesses Musicales de France,
- 100 € à La délégation de Meyssac du Souvenir Français,
- 100 € à l'Unité locale Midi Corrèzien de la Croix Rouge,
- 100 € au Rugby Club du Pays de Meyssac,
- 100 € à l'Association Le Rionet (Lot).
- la participation à hauteur de 15 € (quinze euros) par enfant, selon la liste fournie par l'association Ligneyrac Loisirs & Découverte, pour l'organisation de l'arbre de Noël à Ligneyrac.

#### 6) Budget Primitif 2025

Conformément à la réglementation de la nouvelle nomenclature comptable M57, le projet de Budget Primitif 2025 a été adressé aux Conseillers Municipaux 12 jours avant la séance.

Présentation par Madame le Maire du détail du Budget Primitif 2025, par section, en dépenses et en recettes, comprenant notamment les nouveaux programmes de travaux (assainissement collectif pour 271 500 € ; réseau d'eaux pluviales au bourg pour 57 000 € ; programme voirie 25 000 € + 31 200 € non réalisé en 2024 ; aménagement cimetière 30 000 €) dans la section investissement.

Accord à l'unanimité, pour un montant total de :

Section de FONCTIONNEMENT :	325 366,21 €
Section d'INVESTISSEMENT :	661 077,93 €
TOTAL BUDGET PRIMITIF 2025 :	986 444,14 €

## 7) Participation protection sociale Complémentaire - volet santé

Rappel de la procédure sur la protection sociale réalisée en 2024 pour le volet prévoyance. A présent, la procédure identique est engagée pour le volet santé, conformément à la réglementation. Il est toujours possible de donner mandat au Centre de Gestion de la Corrèze pour lancer la consultation en vue de proposer des contrats de protection sociale. Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour donner mandat au CDG 19 afin d'engager la procédure.

## 8) Point travaux et programmes en cours

- Enquête publique pour la modification du zonage assainissement : la communication va être faite pour informer le public de sa réalisation prévue du 12/05 au 13/06/2025, avec des permanences du commissaire enquêteur.
- Etude travaux de restauration église de Ligneyrac : réunion de présentation du diagnostic réalisé par l'architecte Luc Joudinaud prévue le 23/04/2025.

## 9) Informations et Questions diverses

- Réunions CCMC PLUI : les 15/04 et 07/05/25 pour finaliser le pré-zonage, suite aux retours de l'Etat (DDT),
- Conseil communautaire 08/04 : vote budgets,
- CA de l'EPA de Boulou 08/04 : rapport d'activité et financier 2024 ainsi que vote Budget Prévisionnel 2025,
- Réunion cantonale : 22/04 avec les élus du secteur midi-corrézien,
- Formation proposée par l'ADM19 et la Préfecture sur les Risques Majeurs 24/04 : élaboration du PCS,
- Transport scolaire : pas de demande signalée pour nouveau point d'arrêt,
- 8 mai : commande coupe fleurs / organisation avec association anciens combattants,
- Comice 02/08/2025 : réunion avec les associations impliquées en mai et réunion préparation ouverte à tous le 03/07,
- Départ en retraite de l'agent technique : date prévisionnelle au 01/01/2027.

Séance levée à 22h30.

**- 7 AOUT 2025**

Secrétaire de séance,

Hubert LAMOTHE



Le Maire,



Nathalie DURANTON.